

Fiche de données de sécurité

Conformément à l'article 31 de la directive 1907/2006/CE

swisspor ECO Cleaner

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange :

Nom commercial: **swisspor ECO Cleaner**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Application de la substance / de la préparation

Agent de dégraissage

Nettoyants industriels

Solvant pour plastique / résine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: swisspor AG
Rue: Bahnhofstrasse 50
Lieu: CH-6312 Steinhausen

Téléphone : +41 21 948 48 48
Fax : +41 21 948 48 59
E-Mail : info@swisspor.com
Internet : www.swisspor.ch
Interlocuteur : M. Jacques Esseiva
Téléphone : +41 21 948 48 56
Service responsable : Lundi-Vendredi : 8.00 - 17.00 heures

1.4. Information d'urgence Centre d'information toxicologique Zürich : 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 Flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

La préparation est classée et étiquetée conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS02

Mot de signalement Danger

Avertissements de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

Consignes de sécurité

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Rapporter le contenu/récipient au point de vente ou à un point de collecte pour les fournitures des déchets spéciaux.

2.3. Autres risques

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Caractéristiques chimiques : les mélanges

Description :

Préparation composée des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux:

Ingrédients dangereux :			
N° CAS : 616-38-6 N° EINECS : 210-478-4 N° Reg. : 01-2119548399-23-xxxx	Diméthylcarbonate	 Flam. Liq. 2, H225	50-100%
N° CAS : 109-87-5 N° EINECS : 203-714-2 N° Reg. : 01-2119664781-31-xxxx	Diméthoxyméthane	 Flam. Liq. 2, H225	10-40%

Informations complémentaires :

Le libellé des mentions de danger énumérées se trouve dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales :

Enlevez immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Emmenez les personnes concernées à l'air frais.

Sortez la personne concernée de la zone de danger et allongez-la.

Les symptômes d'empoisonnement ne peuvent apparaître qu'après de nombreuses heures, d'où la nécessité d'une surveillance médicale au moins 48 heures après un accident.

Stockage et transport dans une position latérale stable.

Après inhalation :

Aérez-vous, consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas d'inconscience, placer et déplacer dans une position latérale stable.

Après contact avec la peau :

Lavez immédiatement à l'eau et au savon et rincez abondamment.

Si l'irritation de la peau ou les brûlures persistent, consultez un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincez l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Après ingestion :

Consultez un médecin si les symptômes persistent.

NE PAS faire vomir ! Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Crampes

Suée, transpiration excessive

Vertiges

Nausées

Informations pour le médecin :

Traiter les symptômes, c'est-à-dire la décontamination, les fonctions vitales

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Incendie plus important avec un jet d'eau ou mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inadaptés pour des raisons de sécurité :

Eau en plein jet

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

Peut être libéré en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (dioxyde) (CO)

5.3. **Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial :

Porter un appareil respiratoire autonome.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion.

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles.

Refroidir les conteneurs en danger avec un jet d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Portez un équipement de protection. Tenez à l'écart les personnes non protégées.
Utiliser une protection respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate.
Tenir à l'écart les sources d'inflammation.
Tenez-vous à l'écart des personnes et restez du côté du vent.

6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.
Empêcher l'expansion de la surface (par exemple en construisant des barrages ou des barrières anti-huile).
Diluer avec beaucoup d'eau.
Conservez et éliminez l'eau de lavage contaminée.

6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec un matériau liant les liquides (Permasorb Multi).
Éliminez le matériel absorbé conformément à la réglementation.
Éliminer les matières contaminées comme des déchets conformément à l'article 13.
Assurer une ventilation adéquate.

6.4. **Références à d'autres sections**

Informations sur la sécurité de la manipulation : voir paragraphe 7
Informations sur les équipements de protection individuelle : voir paragraphe 8
Informations sur l'élimination : voir paragraphe 13

7. Manipulation et stockage

7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Évitez les charges électrostatiques.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.
Conserver au frais et au sec dans des récipients bien fermés.
Utilisez un équipement résistant aux solvants.
Évitez tout contact avec les yeux et la peau.
Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Mesures de protections

Précautions contre l'incendie :

Éloignez les sources d'inflammation - ne fumez pas.

Utilisez des dispositifs/équipements antidéflagrants et des outils ne produisant pas d'étincelles.

Ne pas pulvériser contre une flamme ou sur un objet incandescent.

Des composants inflammables sont libérés pendant le traitement.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les conteneurs vides.

Protéger de la chaleur.

Prendre des mesures contre la charge électrostatique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage :

A conserver dans un endroit frais.

Fournir un revêtement de sol étanche et résistant aux solvants.

Informations sur le stockage en combinaison : Non requis.

Plus d'informations sur les conditions de stockage :

Gardez le conteneur bien fermé. Température de stockage optimale 10-25 °C.

Conserver au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Conserver sous clé ou être accessible uniquement aux experts ou à leurs représentants.

Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conservez le récipient dans un endroit bien ventilé.

Stocké dans un endroit frais, le chauffage entraîne une augmentation de la pression et un risque d'éclatement.

Classe de stockage : 3 (liquides inflammables)

7.3. Utilisations spécifiques

Aucune autre information pertinente disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques :

Pas d'autres informations, voir section 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec des valeurs limites qui doivent être surveillés sur le lieu de travail :	
N° CAS : 109-87-5 diméthoxyméthane	
MAK	Valeur à court terme : 6200 mg/m ³ , 2000 ml/m ³ Valeur à long terme : 3100 mg/m ³ , 1000 ml/m ³ SSc II n'y a pas lieu de craindre des dommages pour le fœtus si la valeur MAK est observée.

Informations supplémentaires :

Les listes valables lors de la création ont servi de base.

8.2. **Contrôle et surveillance de l'exposition**

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Enlevez immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.

Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire : pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Protection des mains :



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / au tissu / à la préparation.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de percée, des taux de perméation et de dégradation.

Le matériau des gants

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit a une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants n'est prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant

Le délai de rupture exact doit être obtenu auprès du fabricant des gants de protection et respecté.

Les gants fabriqués dans les matériaux suivants sont adaptés au contact permanent : Le caoutchouc butyle

Protection des yeux : non obligatoire, mais recommandée.

Protection du corps : vêtements de protection résistant aux solvants

9. **Propriétés physiques et chimiques**

9.1. **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Informations générales

Apparence

L'état physique : Liquide

Aspect et couleur : Incolore

Odeur : Caractéristique

Valeur du pH : non déterminée.

Changement d'État

Point de congélation :	< 0 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	80 °C
Point d'éclair :	< 0 °C
Inflammabilité (solide, gazeuse) :	Très inflammable.
Température d'inflammation :	> 200 °C
Température d'auto-inflammation :	La préparation n'est pas auto-inflammable.
Propriétés explosives :	La préparation n'est généralement pas explosive, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.
Pression de vapeur à 20 °C :	> 100 hPa
Densité à 20 °C :	1,00 - 1,05 g/cm ³
Solubilité dans / Miscibilité avec Eau :	non ou partiellement miscible.
Viscosité :	
Dynamique à 20 °C :	< 2 mPas

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune autre information pertinente disponible.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition si le produit est stocké et manipulé comme prévu.
Stable jusqu'au point d'ébullition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lorsqu'elles sont chauffées au-delà du point de décomposition, des vapeurs toxiques peuvent être libérées.

Réactions aux acides forts.

Formation de mélanges gazeux explosifs avec l'air.

Développement de gaz/vapeurs hautement inflammables.

En raison de la pression de vapeur élevée, il existe un risque d'éclatement des récipients lorsque la température augmente.

Développement de mélanges vapeur-air inflammables possible lorsqu'ils sont stockés dans de grands conteneurs et au-dessus de la température ambiante.

Les conteneurs vides non nettoyés peuvent contenir des gaz de produit qui forment des mélanges explosifs avec l'air.

Développement de mélanges inflammables possibles dans l'air lorsqu'il est chauffé au-dessus du point d'éclair et/ou lors de la pulvérisation ou de la nébulisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts, acides et alcalis

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
N° CAS : 616-38-6 carbonate de diméthyle		
Orale	DL50	13 000 mg/kg (rat)
Cutanée	DL50	>5 000 mg/kg (lapin)
N° CAS : 109-87-5 Diméthoxyméthane		
Orale	DL50	5,708 mg/kg (lapin)

Effet irritant primaire :

Effet corrosif/irritant sur la peau

Irritation cutanée généralement faible. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner un dégraissage et donc une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation

Généralement faible effet irritant avec une tendance accrue à l'effet irritant. Cependant, les valeurs ne sont pas suffisantes pour la classification comme irritant.

Sensibilisation des voies respiratoires/ de la peau

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)

Aucun effet CMR connu.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique des organes cibles en cas d'exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique des organes cibles en cas d'exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, un enrichissement significatif en Il ne faut pas s'attendre à ce que des organismes soient présents.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Effets écotoxiques :

Autres informations : Ne pas laisser pénétrer l'eau, les eaux souterraines ou les égouts.

Plus d'informations écologiques :

Informations générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne laissez pas les eaux souterraines, les plans d'eau ou les systèmes d'égouts atteindre les eaux non traitées ou en grande quantité. Sur la base des données disponibles sur l'éliminabilité/dégradation et le potentiel de bioaccumulation, il est peu probable que l'environnement subisse des dommages à long terme.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet

12.6. Autres effets néfastes

Aucune autre information pertinente disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne peut pas être éliminé avec les déchets ménagers. Ne pas permettre d'entrer dans le réseau d'égouts.

Numéro de clé des déchets :

Code VeVa : 14 06 03 (Autres solvants et mélanges de solvants)

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés autant que possible et peuvent ensuite être recyclés après un nettoyage approprié.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU:

ADR, IMDG, IATA UN1161

14.2. Nom d'expédition correct de l'ONU:

ADR 1161 CARBONATE DE DIMÉTHYLE
IMDG, IATA CARBONATE DE DIMÉTHYLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG, IATA



Classe 3 Liquides inflammables
Étiquette de danger 3

14.4. Groupe d'emballage :

ADR, IMDG, IATA II

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : liquides inflammables

Numéro Kemler : 33
Numéro EMS : F-E,S-D
Catégorie d'arrimage B

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Transport / autres informations :

ADR

Quantité limitée (LQ) 1L
Code des quantités exemptées (EQ) : E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur : 500 ml
Catégorie de transport 2
Code de restriction des tunnels D/E

IMDG

Quantités limitées (LQ) 1L
Code des quantités exceptées (EQ) : E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur : 500 ml
Modèle de règlement des Nations unies : UN 1161 CARBONATE DIMÉTHYLIQUE, 3, II

15 Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses nommément énumérées

ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est inclus.

Catégorie Seveso P5c

LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (en tonnes) pour l'utilisation dans les établissements de qualité inférieure

5 000 tonnes

Seuil de quantité (tonnes) à utiliser dans les établissements à quantité-seuil élevée

50 000 tonnes

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de restriction : 3

Règles nationales :

Classe de danger pour l'eau : WGK 1 (auto-classification) : légèrement dangereux pour l'eau.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. Autres informations

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne représentent pas Les dispositions de l'article 2, paragraphe 1, point a), du règlement (CE) n° 775/96 du Conseil, du 21 décembre 1996, relatif à l'assurance des caractéristiques des produits et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the Transport international de marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

CL50 : concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très persistant et très bioaccumulable

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables - Catégorie 26.1.